

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 110 PROMULGATION

n° 110

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 janvier 1953

Numéro JO

n° 9 du 25/07/1953

Date du numéro

25 juillet 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 219 du 17 février 1950 promulguant le décret n° 48-163 du 28 janvier 1948 déterminant les conditions d'application dans les Territoires d'Outre-Mer et les Territoires sous tutelle relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer, des dispositions du décret n° 47-828 du 10 mai 1947,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué. dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 50-297 du 1° mars modifiant et complétant le décret n° 48-163 du 28 janvier 1946 déterminant les conditions d'application dans les Territoires d'Outre-Mer et les Territoires sous tutelle relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer des dispositions du décret du 10 mai 1947 concernant l'Office national des anciens combattants et victimes de la guerre. Art, 2— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.dE N. SADOUL.